

Actualité IAE

CUI de 7 heures hebdomadaires possibles dans certains départements

La circulaire interministérielle n° DGCS/SD1C/DGEFP/2012/11 du 20 janvier 2012 permet la mise en œuvre d'un CUI de 7 heures hebdomadaires, dans le secteur non marchand pour les bénéficiaires du RSA dans certains départements.

Dans ce cadre, 10 000 contrats pourront être conclus d'ici la fin de l'année 2012, dans une quinzaine de départements volontaires pour prescrire ce type de contrat dont les Alpes Maritimes, les Hautes-Alpes, l'Aveyron, la Charente-Maritime, la Côte d'Or, le Maine et Loire, la Manche, la Marne, la Haute-Marne, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, le Rhône, la Savoie, la Haute Savoie, la Vendée et le Val d'Oise.

D'autres départements pourront se porter candidats jusqu'au 28 février 2012.

L'Etat assure un cofinancement de ces contrats afin d'éviter des surcoûts pour les collectivités territoriales.

Cette possibilité de conclure des contrats de 7 heures hebdomadaires s'inscrit dans le cadre de l'article L 5134-26 du code du travail qui prévoit que la durée hebdomadaire pour un CAE ne peut être inférieure à 20 heures « sauf lorsque la convention le prévoit en vue de répondre aux difficultés particulières de l'intéressé ».

Ce nouveau dispositif est mobilisé pour l'insertion des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi.

Vous trouverez la circulaire sur notre site, rubrique « derniers documents » de la page d'accueil.

Actualité Juridique

Aide à l'embauche des jeunes

Le décret n°2012-184 du 7 février 2012 a réactivé l'aide à l'embauche des jeunes dans les TPE. Ainsi, les entreprises de moins de 10 salariés peuvent demander le bénéfice d'une aide de l'Etat pour les embauches de jeunes de moins de 26 ans réalisées entre le 18 janvier 2012 et le 17 juillet 2012 inclus. L'effectif de l'entreprise est apprécié au 31 décembre 2011, tous établissements confondus, en fonction de la moyenne, au cours des 12 mois de l'année 2011, des effectifs déterminés chaque mois.

L'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 mois précédent l'embauche sur le poste concerné par le recrutement, sauf priorité de réembauche et ne doit pas non plus avoir rompu un contrat de travail avec le même salarié dans les 6 mois précédent.

L'aide est accordée pour les gains et rémunérations versés aux salariés âgés de moins de 26 ans à la date de début d'exécution d'un CDI ou d'un CDD d'une durée supérieure à un mois.

L'aide est calculé mensuellement par Pôle emploi et versée trimestriellement. Elle peut s'élever au maximum à 195 € pour le recrutement d'un salarié à temps complet au niveau du SMIC et est dégressive au-delà. Elle devient nulle pour le recrutement de salariés au-dessus de 1,6 SMIC.

Vous trouverez le décret sur notre site, rubrique « derniers documents ».

Obligation de publicité des comptes annuels

Le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 instaure l'obligation pour les associations et les fondations de la publicité de leurs comptes annuels.

Les associations et les fondations recevant plus de 153 000 € de subventions ou dons sont dans l'obligation de publier leurs comptes annuels ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. Cette publication doit être effectuée sur le site du journal.

Pour apprécier le seuil de 153.000 euros de subventions, il convient de prendre en considération les subventions versées par les « autorités administratives », telles que définies par l'article 1er de la loi du 12 avril 2000 :

« Sont considérés comme autorités administratives au sens de la présente loi les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif, les organismes de sécurité sociale et les autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif. »

Actualité Formation

Offre de formation - Toit de soi : "La confiance et la maîtrise de soi au travail pour développer et améliorer sa relation à autrui"

Cette formation proposée par l'organisme « Toit de soi » a pour objectif de permettre à chacun de mieux se connaître et identifier ses propres axes d'améliorations pour avoir des relations plus sereines et plus épanouies au travail.

D'une durée de 5 jours, cette formation sera animée pour quatre jours par un psychologue du travail et pour une journée par une comédienne professionnelle.

Programme de formation :

- Développer sa confiance en soi
- Gérer son stress et ses émotions
- Développer sa capacité d'interactions professionnelles
- Entrer en contact avec autrui et améliorer son sens de l'écoute
- Utiliser l'humour par le théâtre

Retrouvez le programme détaillé de cette action sur :

<http://www.toitdesoi.fr/nos-services/formations/item/39>

Informations pratiques

Dates de formation : 4 au 8 juin 2012

Lieu : 10 rue du château - 59100 ROUBAIX Cedex

Tarif : 1000 € HT

Contact

Toit de soi

Téléphone : 03 20 739 526

contact@toitdesoi.fr

www.toitdesoi.fr

Offres de formation - Alternatives Economiques sur les grandes problématiques actuelles

Alternatives Economiques propose par le biais de la formation une analyse approfondie des thèmes suivants :

- ***L'économie verte***

Mercredi 9 mai 2012 - Paris 2e

Objectif : Mieux comprendre la nature de la crise écologique à laquelle nous sommes confrontés, les moyens dont nous disposons pour y faire face et les raisons pour lesquels nous ne les utilisons pas ou peu.

Formation animée par Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives Economiques.

- ***La crise et après***

Jeudi 7 juin 2012 - Paris 2e

Objectif : S'y retrouver dans les multiples explications de la crise éclatée en 2007 et décrypter les principales conséquences qu'elle peut avoir sur les économies européennes et mondiales, ainsi que sur le fonctionnement et la régulation de la mondialisation.

Formation animée par Christian Chavagneux et Sandra Moatti, rédacteurs en chef adjoints d'Alternatives Economiques.

- ***Comprendre l'Europe***

Lundi 19 novembre 2012 - Paris 2e

Objectif : Découvrir la construction européenne dans sa dimension économique et sociale mais aussi politique, et revenir de manière approfondie sur l'ensemble des défis auxquels l'Union européenne doit faire face.

Formation animée par Philippe Frémeaux, directeur de la publication Alternatives Economiques.

Retrouvez le détail de ces offres de formation sur :

http://www.alternatives-economiques.fr/formation?&ogn=VPC_formations_fev12

Renseignements et contacts :

Alternatives Economiques Formation

28 rue du Sentier

75002 Paris

Tél : 01 44 88 28 90

formation@alternatives-economiques.fr

Journée technique nationale IAE et formation

Le 9 mars 2012 se tiendra à Paris une journée dédiée à la gouvernance régionale en matière d'accès à la formation des salariés en insertion.

L'ensemble des partenaires de la formation professionnelle sont conviés à cette évènement : l'Etat et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les OPCA, les représentants nationaux et régionaux de Pôle Emploi, les têtes de réseau nationales et régionales de l'IAE, les partenaires sociaux, les fédérations professionnelles...

Les résultats de l'enquête nationale menée en 2011 sur les pratiques des SIAE en matière de formation seront présentés (près de 1000 réponses) et cinq ateliers de travail permettront aux participants d'échanger autour de leurs pratiques et de construire ensemble des solutions innovantes.

Autre Actualité

Webdocumentaire sur l'entrepreneuriat social

L'Avise et France Active, en partenariat avec la Croix, présentent le premier webdocumentaire dédié à l'entrepreneuriat social.

Découvrez des témoignages d'entrepreneurs sociaux, des paroles d'experts accompagnés de contenu didactique pour mieux comprendre ce que sont les entreprises sociales, leur capacité d'innovation et les grands principes de leur création.

Vous pouvez visionner le documentaire à l'adresse suivante :

<http://services.la-croix.com/webdoc/entreprendre-autrement.php>

Lancement de l'appel à projets "J'innove dans les écotecnologies"

Le cd2e (centre expert pour l'émergence des éco technologies, au service du développement des éco entreprises) et les acteurs du réseau J'innove en Nord Pas-de-Calais lancent l'appel à projets « J'innove dans les écotecnologies » du 31 janvier au 16 mars 2012.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site internet www.jaiunprojetinnovant.com

Vous trouverez la brochure de présentation de cet appel à projets sur notre site, rubrique « derniers documents » de la page d'accueil.

Observatoire

Question/réponse sur la nouvelle modalité de paiement des aides pour les EI et ETTI

Quel impact sur les SIAE dont le numéro d'annexe n'est pas à jour sur l'extranet ?

Un délai d'un mois s'appliquera dès que l'annexe financière sera enregistrée dans l'extranet IAE. Toutefois, selon ce principe, seul le premier mois sera donc payé (au lieu de 3 mois) dans le cas d'un effet rétroactif.

Exemple : saisie d'un relevé d'heures en avril 2012 avec une date de début au 1^{er} janvier. Seul le mois de janvier sera payé tant que les suivis mensuels de janvier à avril ne seront pas saisis.

Dois-je faire mes sorties à mois +1 ?

Les sorties sont enregistrées dans vos suivis mensuels donc oui.

Par contre, il vous sera possible de contacter l'ASP pour débloquer les mois dont les situations de sorties sont erronées.

Quand cette nouvelle modalité sera-t-elle effective ?

A partir du 1^{er} avril, si vous n'avez pas transmis votre suivi mensuel le mois qui suit, le paiement des aides sera suspendu

Pour les annexes financières 2012, en attendant qu'elles soient enregistrées dans l'extranet IAE, vous avez la possibilité de faire la saisie de vos suivis mensuels dans l'observatoire. Lorsque vous obtiendrez votre numéro d'annexe 2012, il suffira de l'enregistrer dans l'observatoire pour générer immédiatement les fichiers de la passerelle et transmettre vos suivis à l'ASP sans perte de temps supplémentaire.

Pour toute question contactez l'assistance observatoire observatoire@uriaenpdc.org

Agenda

29 - 02 : Matinales de la création

01 - 03 : Comité FINES

08 - 03 : Comité DLA Pas-de-Calais Actif

15 - 03 : CDIAE 59

20 - 03 : CDIAE 62

22 - 03 : Comité FINES

Offres d'emploi

De nouvelles offres d'emploi sont en ligne :

- Encadrant technique - Calais
- Chargé(e) de clientèle - Liévin
- Directeur d'exploitation – Lesquin
- Encadrant technique et social - Bruay la buissière

Les offres d'emploi actuellement en ligne :

- Coordinateur(trice) d'antenne - Ostricourt
- Ouvrier(e) polyvalent(e) - Noeux les mines
- Stagiaire F/H Supports Communication Association
- Administrateur(trice) comptable - Lille
- Assistant(e) secrétariat comptabilité - Arras
- Chargé(e) de mission jeune public - Arras
- Conducteur de travaux - Lille
- Encadrant technique Bâtiment - Roubaix
- Encadrant technique Peinture en Bâtiment - Roubaix
- Animateur coordinateur « Forum permanent de l'insertion » - Valenciennes

Vous pouvez retrouver le détail des offres sur notre site www.uriaenpdc.org dans la rubrique « actualités - offres d'emploi ».